



Séance publique du 22 février 2022

Présents: HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, BOONEN Serge, THOLL Jean-Joseph, échevins, BARTHELEMY Marc, BENDER Maxime, MEYERS Corinne, MICHELS Mike, TOBES Romain, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent : a) Excusé : /

Le Conseil communal,

Vu la demande introduite par Capalux SA de Roedt dans le cadre de la réalisation du PAP In Arken à Christnach, tendant à obtenir l'autorisation pour le morcellement du terrain inscrit au cadastre sous le numéro 272/4594, section C de Christnach, en six lots ;

Vu le plan de morcellement joint à la demande ;

Vu l'article 29 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et modifiant

1. la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,
2. la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales,
3. la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles,
4. la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Vu l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 se rapportant à la publication des règlements ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

décide unanimement

de marquer son accord au projet de morcellement du terrains inscrit au cadastre sous le numéro 272/4594, section C de Christnach, en six lots, selon le plan joint à la demande.

La présente décision sera publiée conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 2016 et sera transmise à Madame le Ministre de l'Intérieur pour sa publication au Mémorial.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Waldbillig, le 14 mars 2022

Le bourgmestre f.f.,

La secrétaire,



Date de l'annonce
publique de la séance

15.02.2022

Date de la convocation
des conseillers

15.02.2022

Point de l'ordre du jour

2022-01-17

Objet :

**Demande de morcellement
d'un terrain à Christnach**

